

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL BAC PRO - Aménagements Paysagers

« Devenir **ouvrier spécialisé / chef d'équipe** en entreprise paysagère ou en collectivité »

PUBLIC CONCERNÉ

- Jeunes sortis de classes de 3^{ème} (Générale, Découverte Professionnelle...)
- Jeunes titulaires d'un BPA « Travaux paysagers »
- Jeunes titulaires d'un CAPa « Jardinier Paysagiste »

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

DURÉE DE LA FORMATION

3 ans en alternance, à raison de 26 semaines/an en entreprise et 21 semaines/an au CFA (5 jours de présence par semaine soit 35 h de cours)

VALIDATION INTERMÉDIAIRE

- BEPA Travaux paysagers

OBTENTION DU DIPLÔME

- des contrôles en cours de formation (52,5%)
- des épreuves terminales en fin de cursus (47,5%)

ENSEIGNEMENT :

Matières enseignées en seconde pro

(1^{ère} année du cycle de 3 ans) horaires indicatifs :

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX : 430 heures sur 1 an

Français	70h soit 3h/sem
Histoire-géographie	40h soit 2h/sem
Langue	70h soit 3h/sem
Mathématiques	70h soit 3h/sem
Informatique	30h soit 1h30/sem
Éducation socio-culturelle	30h soit 1h30/sem
Économie	30h soit 1h30/sem
Biologie-sport	60h soit 3h/sem
Physique	30h soit 1h30/sem

ENSEIGNEMENTS PRO : 320 heures sur 1 an

Techniques	210h soit 10h/sem
Équipement	70h soit 3h/sem
Biologie-écologie	40h soit 2h/sem

Matières enseignées en Bac pro

(2^{ème} et 3^{ème} année du cycle de 3 ans) horaires indicatifs :

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX : 860 heures sur 2 ans

Français	140h soit 3h/sem
Histoire-géographie	80h soit 2h/sem
Langue	80h soit 3h/sem
Mathématiques	140h soit 3h/sem
Informatique	20h soit 0h30/sem
Éducation socio-culturelle	80h soit 2h/sem
Documentation	20h soit 0h30/sem
Sport	140h soit 3h/sem
Physique-Chimie	80h soit 2h/sem
Biologie générale	80h soit 2h/sem

ENSEIGNEMENTS PRO : 640 heures sur 2 ans

Techniques	400h soit 9h30/sem
Économie	140h soit 3h/sem
Biologie-écologie	60h soit 1h30/sem
MAP	40h soit 1h/sem

POURSUITE D'ÉTUDES

- en BTSA « Aménagements Paysagers » en 2 ans (en alternance, au CFA de Rouffach)
- en Certificats de Spécialisation (ex : « grimpeur-élagueur », « terrains de sports »...)
- en Spécialisations d'Initiative Locale (ex : « arrosage intégré »...)

www.epl67.fr

L'OFFRE DE FORMATION DU CFA

FILIÈRE « TRAVAUX PAYSAGERS »

CAP agricole / CONTRATS DE 2 ANS :

- Pour les jeunes de plus 16 ans, quel que soit leur niveau, les jeunes sortis de 3ème avec un dossier insuffisant pour une orientation en Bac Pro, ceux en difficulté au collège, peu motivés par l'école, ou ceux sortis d'un dispositif d'enseignement adapté (SEGPA, DIMA,...)...
- En outre, une classe de « remédiation », accueille spécifiquement les jeunes en difficultés scolaires.

BPA NIVEAU V / CONTRATS DE 1 AN :

- Pour des jeunes titulaires du CAPa « Jardinier Paysagiste » qui souhaitent approfondir et étendre leurs connaissances techniques (compétences professionnelles complémentaires à leur formation CAPa : CACES 1...) avant d'entrer dans la vie active. Ils renforcent leur expérience professionnelle en apprentissage. Cela leur permettra de travailler en plus grande autonomie par la suite.

BP NIVEAU IV / CONTRATS DE 2 ANS :

- Pour des jeunes titulaires d'un BPA « Travaux d'Aménagements Paysagers » de niveau V, ou éventuellement titulaires d'un CAPa de la filière paysage (entretien de positionnement impératif)
- Ils n'envisagent pas un Bac Pro, recherchant un diplôme à qualification purement professionnelle.

BAC PRO / CONTRATS DE 3 ANS :

- Pour les jeunes sortis de 3ème avec un dossier scolaire leur permettant d'envisager un accès direct au niveau Bac, à un rythme soutenu.
- Pour les jeunes sortis de CAPa « Jardinier Paysagiste » et titulaires du diplôme, un accès en deuxième année du cycle de 3 ans peut être envisagé pour les meilleurs. Le cas échéant, la poursuite pour accéder au niveau Bac se fera en repartant de la 1ère année. Si le jeune est scolarisé au CFA Agricole du Bas-Rhin, l'équipe enseignante formule un avis pour une éventuelle poursuite d'étude en Bac Pro dès lors que le jeune en manifeste l'intention. Cet avis est porté sur le bulletin.



UN «POSITIONNEMENT» SOUHAITÉ AVANT LA SIGNATURE DU CONTRAT

- Face à cette offre, il pourra paraître difficile aux entreprises et aux familles de faire un choix.
- Pour éviter des ruptures de contrats, pour limiter les erreurs d'orientation et éviter que des jeunes ne se trouvent en souffrance dans une section inappropriée, les entretiens et les positionnements préalablement à la signature des contrats sont généralisés en travaux paysagers au CFA Agricole du Bas-Rhin. Un « avis » sur la section qui nous paraît la plus indiquée, sera communiqué pour chaque jeune.
- Nous contacter.

Pour toutes questions ou obtenir un rendez-vous pour un examen individualisé de votre situation : **Michèle SCHMITT** – ligne directe : 03 88 49 99 54